

COFOR-International : Promouvoir la gouvernance des forêts et des territoires par les collectivités locales

1- Présentation de COFOR-International

L'engagement international des communes forestières françaises est fondé sur une conviction forte : les élus locaux sont des acteurs incontournables et légitimes de la gestion participative des ressources naturelles et du développement des territoires ruraux.

Pour traduire concrètement cet engagement, les associations de communes forestières de France, du Cameroun et du Bénin ont créé en novembre 2009 COFOR-International.

COFOR-International est une association à but non lucratif, dédiée à la promotion de la gouvernance des ressources naturelles par les collectivités territoriales, en appui à la décentralisation des états, dans une perspective de développement local et d'atténuation des changements climatiques.

A ce jour, les associations de communes forestières d'Europe, du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire ont rejoint COFOR-International et celles du Sénégal et du Liban s'apprêtent à adhérer.

2- Stratégie d'intervention de COFOR-International

COFOR-International apporte un appui institutionnel aux collectivités locales (CL) engagées dans un processus de création et de gestion durable et patrimoniale de leur domaine forestier. En fonction des contextes nationaux et des choix politiques des élus locaux, l'appui proposé par COFOR-International se décline selon les 6 axes d'intervention suivants :

- Axe 1 : Organisation des CL en associations thématiques et renforcement de leurs capacités,
- Axe 2 : Création et gestion durable du domaine forestier permanent des CL (ou forêts communales),
- Axe 3 : Planification territoriale et gestion du domaine forestier non permanent (ou domaine agro-silvo-pastoral) sous l'autorité des CL,
- Axe 4 : Définition et pilotage par les CL de politiques territoriales construites autour de leur forêt dans un objectif de développement local,
- Axe 5 : Regroupement et gestion concertée de forêts privées sous maîtrise d'ouvrage des CL,
- Axe 6 : Partage d'expériences et diffusion des acquis dans un objectif de promotion de la gouvernance décentralisée des forêts.

Dans tous les cas, cet appui s'inscrit dans le processus général de décentralisation des Etats et de transfert aux CL des compétences de gestion des ressources naturelles.

3- Les activités et les perspectives de COFOR-International

En Afrique Centrale

L'Association des communes forestières du **Cameroun** (ACFCAM) porte un programme de création de forêts communales cofinancé par le FFEM. Fin 2010, 80 communes sont membres de l'ACFCAM, 41 forêts communales (630 000 ha) sont classées ou en cours de classement, 16 forêts communales (404 000 ha) sont dotées de plans d'aménagement et 6 d'entre elles sont en exploitation (80 000 m3 exploités en 2010). La FNCOFOR intervient en qualité d'assistant au maître d'ouvrage et offre des prestations de formation, d'organisation et de montage de nouveaux programmes (dont REDD + sur financement du FEM 5).

COFOR-International a organisé en mai 2011, sous l'égide la COMIFAC, le **1er congrès sur les forêts communales en Afrique Centrale**. Les participants ont partagé leurs expériences de gestion décentralisée des ressources forestières, ont précisé la pertinence et la spécificité de la gouvernance communale des forêts et ont ébauché une stratégie de développement des forêts communales à la faveur des progrès de la décentralisation dans l'espace COMIFAC, en particulier en RCA, au Congo, au Rwanda et au Burundi.

En Afrique de l'Ouest

Au **Bénin**, 5 communes de la région du Moyen-Ouémé se sont constituées en association (COFORMO) en 2008 pour maîtriser la gestion des forêts naturelles, très dégradées par l'exploitation incontrôlée du charbon de bois. A ce jour, sur financement du FFEM et de la BM, l'agence d'exécution de la COFORMO vient de s'installer et démarre ses activités de délimitation concertée et d'aménagement de 5 forêts communales sur 300 000 ha.

L'initiative béninoise a vivement intéressé la CEDEAO qui a co-organisé avec la FNCOFOR le **1er congrès sur les forêts communales d'Afrique de l'Ouest**. Ce congrès s'est tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en juin 2009. Il a réuni une centaine d'élus, membres de l'Administration, chercheurs et bailleurs de fonds, issus de 11 Etats-membres de la CEDEAO.

Dans la dynamique du congrès de Ouagadougou, des associations de communes forestières se sont constituées **en Côte d'Ivoire** (COFOR-CI) et **au Burkina Faso** (COFOR-Ganzourgou et COFOR-Sablogo). Ces associations ont élaboré des programmes de lutte contre la dégradation des forêts sous l'autorité des collectivités locales et ont sollicité le concours du FFEM et du FEM pour les financer.

Au **Sénégal**, les Régions de Kaolack, Fatick, Ziguinchor et Kolda portent un projet d'aménagement participatif des forêts villageoises (PERACOD). Les élus locaux sollicitent le concours de COFOR-International pour sécuriser le statut foncier de leurs forêts. En retour, les CL du Sénégal vont appuyer les communes du Bénin pour l'exploitation rationnelle de leurs forêts.

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont créé un cadre favorable à l'émergence de forêts communales mais plusieurs défis restent à relever :

- le partage des compétences de gestion forestière entre les communes de création récente et les villages dont le poids coutumier est incontestable et doit être respecté,
- les mécanismes de transfert des terres du village ou du clan à la commune,
- l'émergence de l'intercommunalité, indispensable au développement concerté de terroirs traditionnels,
- L'intégration de la forêt dans les plans de développement communaux.

Joelle Brams : Mastère spécialisé « Forêt, Nature et Société » - AgroParisTech/ENGREF : joelle.brams@laposte.net

Jacques Plan : Directeur Exécutif de COFOR-International : j.plan@fncofor.fr